



Conditions générales Offre Franchise Remboursée

ARTICLE 1 : PRESENTATION DE L'OFFRE ET STIPULATIONS GENERALES

La société TWINER, Société par Actions Simplifiée, au capital de 34489 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Caen sous le numéro 822 778 338, dont le siège social est situé 115 Rue Jules Védrines 14760 Bretteville-sur-Odon (ci-après dénommée « TWINER »), anime un réseau de carrossiers indépendants exerçant leur activité sous l'enseigne « ZeCarrossery » et/ou « ZePare-Brise » (ci-après dénommé(s) « Partenaire(s) »).

En sa qualité de tête de réseau, TWINER développe une gamme d'offres commerciales à destination des clients du Partenaire (ci-après désignées l'(es) « Offre(s) »).

TWINER en assure leur promotion et leur exécution auprès des clients, tandis que le Partenaire s'engage à les commercialiser au sein de son Point de vente.

Les clients du Partenaire dont le véhicule motorisé est endommagé se voient ainsi proposer, au moment de la remise en état de leur véhicule par le Partenaire, plusieurs Offres, sous conditions, en fonction de leur situation.

En particulier, l'Offre « Franchise Remboursée » permet au client qui confie la réparation de son véhicule à un Partenaire de bénéficier par la suite du remboursement de tout ou partie du montant de la franchise contractuellement imposée par ses garanties d'assurance automobile.

Le bénéfice de l'Offre implique l'acceptation sans réserve par le client des présentes conditions générales.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE L'OFFRE

Pour bénéficier de l'Offre « Franchise Remboursée », le client doit remplir les conditions suivantes :

1. Être un consommateur, c'est-à-dire une personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas en tant que tel dans le cadre d'une activité économique, commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole ;
2. Être propriétaire d'un véhicule motorisé ;
3. Avoir été victime d'un sinistre sur sa carrosserie ou sur un élément vitré de son véhicule (hors réparation d'impact) ;
4. Faire intervenir ses garanties d'assurance auto/moto pour financer la remise en état de son véhicule, garanties dans le cadre desquelles une franchise est contractuellement applicable au montant de ses réparations ;
5. Confier les réparations en cause à un Partenaire du réseau ZeCarrossery et/ou ZePare-Brise qui ne possède pas d'agrément avec la compagnie d'assurance qui assure le véhicule du client ;
6. Signer les conditions de l'Offre.

TWINER et/ou le Partenaire se réservent la possibilité de procéder à toute vérification concernant le respect de ces différentes conditions, notamment en ce qui concerne la franchise contractuellement applicable. Dans ce cadre, il peut être demandé au client de fournir une attestation de franchise ou un extrait de son contrat d'assurance. En tout état de cause, le client déclare le montant de sa franchise dans les conditions particulières de l'Offre.



Toute demande de bénéfice de l'Offre ne respectant pas l'ensemble des conditions énoncées dans les présentes conditions ne pourront être satisfaites, sans que la responsabilité de TWINER ni du Partenaire ne puisse être engagée.

ARTICLE 3 : EFFETS DE L'OFFRE

3.1. Montant du remboursement

Si le client bénéficie de l'Offre dans le cadre d'une opération bris de glace, le montant du remboursement est calculé comme suit :

- 20 % du montant HT des pièces de rechange (éléments vitrés, kit colle, petites fournitures de pose...)
- + 15 % de la main d'œuvre HT

Le montant du remboursement est en tout état de cause plafonné à deux cent cinquante euros (250€) ou au montant de sa franchise s'il est inférieur.

Si le client bénéficie de l'Offre dans le cadre d'une opération de réparation/collision, le montant du remboursement est calculé comme suit :

- 8 % du montant HT des pièces de rechange ou 2 % pour les pièces dites « captives » (incluant le recyclage déchets et divers fournitures)
- + 15 % de la main d'œuvre HT
- + 18 % des ingrédients peinture HT

Le montant du remboursement est en tout état de cause plafonné à quatre cents euros (400€) ou au montant de sa franchise s'il est inférieur.

3.2. Modalités de remboursement

TWINER adresse au client par lettre simple, à l'adresse communiquée dans les conditions particulières, un chèque bancaire, ou réalise un virement sur le compte bancaire du client, dont le montant aura été calculé selon les

conditions ci-dessus, dans un délai maximum de :

- Soixante (60) jours après la signature des conditions de l'Offre par le client pour les opérations réparation/collision ; ou
- Quinze (15) jours après la signature des conditions de l'Offre par le client pour les opérations bris de glace.

Si une fois ce délai expiré le client n'a pas reçu son chèque de remboursement, il dispose de trente (30) jours pour en informer TWINER aux coordonnées figurant à l'article 6, afin qu'elle édite un nouveau chèque.

Le chèque de remboursement a une durée de validité de 1 an et 8 jours à compter de sa date d'édition, une fois ce délai passé il n'est plus encaissable. À compter de cette même date les réclamations ne sont donc plus prises en compte par TWINER.

ARTICLE 4 : PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

TWINER collecte et traite les données personnelles des clients qui désirent bénéficier d'une Offre. Les dispositions relatives au traitement de ces données sont décrites dans la Politique de confidentialité que le client est invité à lire attentivement. TWINER collecte, traite et conserve les données personnelles conformément aux principes de la réglementation en vigueur et aux recommandations de la CNIL.

Les personnes physiques concernées disposent de différents droits quant à la collecte et au traitement de leurs données personnelles. Elles peuvent demander l'accès, la rectification ou l'effacement de leurs données. Le cas échéant, elles peuvent aussi s'opposer ou demander la limitation du traitement de ces données. Elles bénéficient également du droit à la portabilité de leurs



données afin d'obtenir une copie de leurs données personnelles dans un format structuré, utilisable et lisible par une machine, afin que ces dernières soient transmissibles à un tiers, si cette demande est éligible. Ces personnes ont également le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle et peuvent définir des directives quant au sort de leurs données en cas de décès, et les enregistrer auprès de tiers de confiance certifiés par la CNIL. Ces droits peuvent être exercés conformément aux dispositions visées dans la Politique de confidentialité.

ARTICLE 5 : LITIGES – CONTACT SERVICE CONSOMMATEURS

Les présentes conditions de l'Offre sont soumises au droit français.

En cas de réclamation liée à l'Offre, le client est invité à transmettre sa demande par écrit au « Service consommateurs » de TWINER au plus tard dans un délai de trois (3) mois à compter de la signature des conditions de l'Offre.

TWINER SAS – ZeCarrossery
Service Consommateurs
115 Rue Jules Védrynes
14760 Bretteville-sur-Odon
support@zecarrossery.fr

Le client est informé qu'en cas d'échec de la demande de réclamation auprès du « Service consommateurs » de TWINER, il a la possibilité de recourir à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends :

C&C-médiation
37, rue des Chênes
25480 MISEREY-SALINES

<https://cc-mEDIATEURCONSO-BFC.FR/CONSOMMATEURS.HTML>

Il est rappelé que TWINER n'intervient pas dans la relation entre le client et le Partenaire, elle n'assume donc aucune responsabilité relative aux prestations de réparation intervenues ou à intervenir.

En particulier, la responsabilité de TWINER ne pourra en aucun cas être recherchée en ce qui concerne d'éventuelles réclamations relatives à la qualité ou la conformité des produits ou services vendus ou assurés par un Partenaire.

Le cas échéant, le client est invité à contacter le Partenaire à qui il a confié la réalisation des prestations en cause.



Conditions générales Offre Carburant Offert

ARTICLE 1 : PRÉSENTATION DE L'OFFRE ET STIPULATIONS GÉNÉRALES

La société TWINER, Société par Actions Simplifiée, au capital de 34489 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Caen sous le numéro 822 778 338, dont le siège social est situé 115 Rue Jules Védrines 14760 Bretteville-sur-Odon (ci-après dénommée « TWINER »), anime un réseau de carrossiers indépendants exerçant leur activité sous l'enseigne « ZeCarrossery » et/ou « ZePare-Brise » (ci-après dénommé(s) « Partenaire(s) »).

En sa qualité de tête de réseau, TWINER développe une gamme d'offres commerciales à destination des clients du Partenaire (ci-après désignées l'(es) « Offre(s) »).

TWINER en assure leur promotion et leur exécution auprès des clients, tandis que le Partenaire s'engage à les commercialiser au sein de son Point de vente.

Les clients du Partenaire dont le véhicule motorisé est endommagé se voient ainsi proposer, au moment de la remise en état de leur véhicule par le Partenaire, plusieurs Offres, sous conditions, en fonction de leur situation.

En particulier, l'Offre « Carburant Offert » permet au client qui confie la réparation de son véhicule à un Partenaire de bénéficier par la suite d'une carte carburant prépayée TotalEnergies* avec un montant crédité dessus.

Le bénéfice de l'Offre implique l'acceptation sans réserve par le client des présentes conditions générales.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE L'OFFRE

Pour bénéficier de l'Offre « Carburant Offert », le client doit remplir les conditions suivantes :

1. Être un consommateur, c'est-à-dire une personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas en tant que tel dans le cadre d'une activité économique, commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole ;
2. Être propriétaire d'un véhicule motorisé ;
3. Avoir été victime d'un sinistre sur sa carrosserie ou sur un élément vitré de son véhicule (hors réparation d'impact) ;
4. Faire intervenir ses garanties d'assurance auto/moto pour financer la remise en état de son véhicule, garanties dans le cadre desquelles aucune franchise n'est contractuellement applicable au montant de ses réparations ;
5. Confier les réparations en cause à un Partenaire du réseau ZeCarrossery et/ou ZePare-Brise qui ne possède pas d'agrément avec la compagnie d'assurance qui assure le véhicule du client ;
6. Signer les conditions de l'Offre.

TWINER et/ou le Partenaire se réservent la possibilité de procéder à toute vérification concernant le respect de ces différentes conditions, notamment en ce qui concerne sa franchise contractuellement applicable ou non. Dans ce cadre, il peut être demandé au client de fournir une attestation de non-franchise ou



un extrait de son contrat d'assurance. En tout état de cause, le client déclare n'avoir aucune franchise contractuellement applicable dans les conditions particulières de l'Offre.

Toute demande de bénéfice de l'Offre ne respectant pas l'ensemble des conditions énoncées dans les présentes conditions ne pourront être satisfaites, sans que la responsabilité de TWINER ni du Partenaire ne puisse être engagée.

ARTICLE 3 : EFFETS DE L'OFFRE

3.1. Montant de la carte prépayée

Si le client bénéficie de l'Offre dans le cadre d'une opération bris de glace, le montant du remboursement est calculé comme suit :

- 10 % du montant HT des pièces de rechange (éléments vitrés, kit colle, petites fournitures de pose...)
- + 15 % de la main d'œuvre HT

Le montant de l'Offre est en tout état de cause plafonné à deux cent cinquante euros (250€).

Si le client bénéficie de l'Offre dans le cadre d'une opération de réparation/collision, le montant du remboursement est calculé comme suit :

- 8 % du montant HT des pièces de rechange ou 2 % pour les pièces dites « captives » (incluant le recyclage déchets et divers fournitures)
- + 15 % de la main d'œuvre HT
- + 18 % des ingrédients peinture HT

Le montant de l'Offre est en tout état de cause plafonné à deux cent cinquante euros (250€) pouvant faire l'objet de l'envoi de deux cartes prépayées de TotalEnergies*, le montant maximal de chaque carte étant plafonné à 150€.

3.2. Modalités de remise de la carte prépayée

TWINER adresse au client par lettre simple, à l'adresse communiquée dans les conditions particulières, une carte prépayée TotalEnergies*, dont le montant aura été calculé selon les conditions ci-dessus, dans un délai maximum de :

- Soixante (60) jours après la signature des conditions de l'Offre par le client pour les opérations réparation/collision ; ou
- Soixante (60) jours après la signature des conditions de l'Offre par le client pour les opérations bris de glace.

Si une fois ce délai expiré le client n'a pas reçu sa carte prépayée, il dispose de dix (10) jours pour en informer TWINER aux coordonnées figurant à l'article 6, afin qu'elle commande une nouvelle carte.

ARTICLE 4 : PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

TWINER collecte et traite les données personnelles des clients qui désirent bénéficier d'une Offre. Les dispositions relatives au traitement de ces données sont décrites dans la Politique de confidentialité que le client est invité à lire attentivement. TWINER collecte, traite et conserve les données personnelles conformément aux principes de la réglementation en vigueur et aux recommandations de la CNIL.

Les personnes physiques concernées disposent de différents droits quant à la collecte et au traitement de leurs données personnelles. Elles peuvent demander l'accès, la rectification ou l'effacement de leurs données. Le cas échéant, elles peuvent aussi s'opposer ou demander la limitation du traitement de ces données. Elles bénéficient



également du droit à la portabilité de leurs données afin d'obtenir une copie de leurs données personnelles dans un format structuré, utilisable et lisible par une machine, afin que ces dernières soient transmissibles à un tiers, si cette demande est éligible. Ces personnes ont également le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle et peuvent définir des directives quant au sort de leurs données en cas de décès, et les enregistrer auprès de tiers de confiance certifiés par la CNIL. Ces droits peuvent être exercés conformément aux dispositions visées dans la Politique de confidentialité.

ARTICLE 5 : LITIGES – CONTACT SERVICE CONSOMMATEURS

Les présentes conditions de l'Offre sont soumises au droit français.

En cas de réclamation liée à l'Offre, le client est invité à transmettre sa demande par écrit au « Service consommateurs » de TWINER au plus tard dans un délai de trois (3) mois à compter de la signature des conditions de l'Offre.

TWINER SAS – ZeCarrossery
Service Consommateurs
115 Rue Jules Védrines
14760 Bretteville-sur-Odon
support@zecarrossery.fr

Le client est informé qu'en cas d'échec de la demande de réclamation auprès du « Service consommateurs » de TWINER, il a la possibilité de recourir à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends :

C&C-médiation
37, rue des Chênes

25480 MISEREY-SALINES
<https://cc-mediateurconso-bfc.fr/consommateurs.html>

Il est rappelé que TWINER n'intervient pas dans la relation entre le client et le Partenaire, elle n'assume donc aucune responsabilité relative aux prestations de réparation intervenues ou à intervenir.

En particulier, la responsabilité de TWINER ne pourra en aucun cas être recherchée en ce qui concerne d'éventuelles réclamations relatives à la qualité ou la conformité des produits ou services vendus ou assurés par un Partenaire.

Le cas échéant, le client est invité à contacter le Partenaire à qui il a confié la réalisation des prestations

*L'énergie est notre avenir, économisons là.



Les clients du Partenaire dont le véhicule motorisé est endommagé se voient ainsi proposer, au moment de la remise en état de leur véhicule par le Partenaire, plusieurs Offres, sous conditions, en fonction de leur situation.

En particulier, l'Offre « Remise jusqu'à -30% » permet au client qui confie la réparation de son véhicule à un Partenaire de bénéficier par la suite d'une remise sur sa facture totale des réparations.

Le bénéfice de l'Offre implique l'acceptation sans réserve par le client des présentes conditions générales.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE L'OFFRE

Pour bénéficier de l'Offre « Remise jusqu'à -30% », le client doit remplir les conditions suivantes :

1. Être un consommateur, c'est-à-dire une personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas en tant que tel dans le cadre d'une activité économique, commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole ;
2. Être propriétaire d'un véhicule motorisé ;
3. Avoir été victime d'un sinistre sur sa carrosserie ou sur un élément vitré de son véhicule (hors réparation d'impact) ;
4. Ne pas faire intervenir ses garanties d'assurance auto/moto pour financer la remise en état de son véhicule ;
5. Confier les réparations en cause à un Partenaire du réseau ZeCarrossery et/ou ZePare-Brise qui ne possède pas d'agrément avec la compagnie d'assurance qui assure le véhicule du client ;
6. Signer les conditions de l'Offre.

ARTICLE 1 : PRESENTATION DE L'OFFRE ET STIPULATIONS GENERALES

La société TWINER, Société par Actions Simplifiée, au capital de 34489 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Caen sous le numéro 822 778 338, dont le siège social est situé 115 Rue Jules Védrines, 14760 Bretteville-sur-Odon (ci-après dénommée « TWINER »), anime un réseau de carrossiers indépendants exerçant leur activité sous l'enseigne « ZeCarrossery » et/ou « ZePare-Brise » (ci-après dénommé(s) « Partenaire(s) »).

En sa qualité de tête de réseau, TWINER développe une gamme d'offres commerciales à destination des clients du Partenaire (ci-après désignées l'(es) « Offre(s) »).

TWINER en assure leur promotion et leur exécution auprès des clients, tandis que le Partenaire s'engage à les commercialiser au sein de son Point de vente.



TWINER et/ou le Partenaire se réservent la possibilité de procéder à toute vérification concernant le respect de ces différentes conditions. En tout état de cause, le client déclare qu'il ne souhaite pas faire intervenir son assurance pour la remise en état de son véhicule, applicable dans les conditions particulières de l'Offre.

Toute demande de bénéfice de l'Offre ne respectant pas l'ensemble des conditions énoncées dans les présentes conditions ne pourront être satisfaites, sans que la responsabilité de TWINER ni du Partenaire ne puisse être engagée.

ARTICLE 3 : EFFETS DE L'OFFRE

3.1. Montant de la remise

Si le client bénéficie de l'Offre dans le cadre d'une opération bris de glace, ou d'une opération de réparation/collision, le montant de la remise est calculé en fonction du montant HT des pièces détachées et selon leurs classifications, ainsi que de la main d'œuvre et des ingrédients peinture.

Le montant de l'Offre est en tout état de cause calculé sur la facture totale des réparations.

3.2. Modalités de la remise

Pour l'application de cette remise, le partenaire est libre de choisir s'il accorde ou non la remise au dit client. Le client bénéficiera de cette offre sous forme d'un pied de facture sur le montant global de ses réparations. Ainsi cette remise sera appliquée au moment de la facturation et de la remise du véhicule.

ARTICLE 4 : PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

TWINER collecte et traite les données personnelles des clients qui désirent

bénéficier d'une Offre. Les dispositions relatives au traitement de ces données sont décrites dans la Politique de confidentialité que le client est invité à lire attentivement. TWINER collecte, traite et conserve les données personnelles conformément aux principes de la réglementation en vigueur et aux recommandations de la CNIL.

Les personnes physiques concernées disposent de différents droits quant à la collecte et au traitement de leurs données personnelles. Elles peuvent demander l'accès, la rectification ou l'effacement de leurs données. Le cas échéant, elles peuvent aussi s'opposer ou demander la limitation du traitement de ces données. Elles bénéficient également du droit à la portabilité de leurs données afin d'obtenir une copie de leurs données personnelles dans un format structuré, utilisable et lisible par une machine, afin que ces dernières soient transmissibles à un tiers, si cette demande est éligible. Ces personnes ont également le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle et peuvent définir des directives quant au sort de leurs données en cas de décès, et les enregistrer auprès de tiers de confiance certifiés par la CNIL. Ces droits peuvent être exercés conformément aux dispositions visées dans la Politique de confidentialité.

ARTICLE 5 : LITIGES – CONTACT SERVICE CONSOMMATEURS

Les présentes conditions de l'Offre sont soumises au droit français.

En cas de réclamation liée à l'Offre, le client est invité à transmettre sa demande par écrit au « Service consommateurs » de TWINER au plus tard dans un délai de trois mois (3 mois) à



compter de la signature des conditions de l'Offre.

TWINER SAS – ZeCarrossery

Service Consommateurs
115 Rue Jules Védrines
14760 Bretteville-sur-Odon
support@zecarrossery.fr

Le client est informé qu'en cas d'échec de la demande de réclamation auprès du « Service consommateurs » de TWINER, il a la possibilité de recourir à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends :

C&C-médiation
37, rue des Chênes
25480 MISEREY-SALINES
<https://cc-mediateurconso-bfc.fr/consommateur.html>

Il est rappelé que TWINER n'intervient pas dans la relation entre le client et le Partenaire, elle n'assume donc aucune responsabilité relative aux prestations de réparation intervenues ou à intervenir.

En particulier, la responsabilité de TWINER ne pourra en aucun cas être recherchée en ce qui concerne d'éventuelles réclamations relatives à la qualité ou la conformité des produits ou services vendus ou assurés par un Partenaire.

Le cas échéant, le client est invité à contacter le Partenaire à qui il a confié la réalisation des prestations en cause.

*L'énergie est notre avenir, économisons là.



TWINER en assure leur promotion et leur exécution auprès des clients, tandis que le Partenaire s'engage à les commercialiser au sein de son Point de vente.

Les clients du Partenaire dont le véhicule motorisé est endommagé se voient ainsi proposer, au moment de la remise en état de leur véhicule par le Partenaire, plusieurs Offres, sous conditions, en fonction de leur situation.

En particulier, l'Offre « Carburant Professionnel » permet au client qui confie la réparation de son véhicule à un Partenaire de bénéficier par la suite d'une carte carburant prépayée TotalEnergies* avec un montant crédité dessus.

Le bénéfice de l'Offre implique l'acceptation sans réserve par le client des présentes conditions générales.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE L'OFFRE

Pour bénéficier de l'Offre « Carburant Offert », le client doit remplir les conditions suivantes :

1. Être un consommateur, c'est-à-dire une personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas en tant que tel dans le cadre d'une activité économique, commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole ;
2. Être propriétaire d'un véhicule motorisé ;
3. Être professionnel titulaire du contrat automobile en étant une société enregistrée au RCS, au RM ou un représentant légal pour le compte d'une société ;
4. Avoir été victime d'un sinistre sur sa carrosserie ou sur un élément vitré de son véhicule (hors réparation d'impact) ;
5. Faire intervenir ses garanties d'assurance auto/moto pour financer la remise en état

ARTICLE 1 : PRÉSENTATION DE L'OFFRE ET STIPULATIONS GÉNÉRALES

La société TWINER, Société par Actions Simplifiée, au capital de 34489 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Caen sous le numéro 822 778 338, dont le siège social est situé 115 Rue Jules Védrines, 14760 Bretteville-sur-Odon (ci-après dénommée « TWINER »), anime un réseau de carrossiers indépendants exerçant leur activité sous l'enseigne « ZeCarrossery » et/ou « ZePare-Brise » (ci-après dénommé(s) « Partenaire(s) »).

En sa qualité de tête de réseau, TWINER développe une gamme d'offres commerciales à destination des clients du Partenaire (ci-après désignées l'(es) « Offre(s) »).



de son véhicule, garanties dans le cadre desquelles une franchise n'est pas contractuellement applicable au montant de ses réparations ;

6. Confier les réparations en cause à un Partenaire du réseau ZeCarrossery et/ou ZePare-Brise qui ne possède pas d'agrément avec la compagnie d'assurance qui assure le véhicule du client ;
7. Signer les conditions de l'Offre.

TWINER et/ou le Partenaire se réservent la possibilité de procéder à toute vérification concernant le respect de ces différentes conditions, notamment en ce qui concerne son statut professionnel. Dans ce cadre, il peut être demandé au Partenaire de fournir via son interface web ZeCarrossery les coordonnées postales et mail du professionnel, le montant total de la facture et la répartition du prix. Le Partenaire devra transmettre à ZeCarrossery une attestation du professionnel dans laquelle ce dernier reconnaît vouloir bénéficier de l'offre.

Toute demande de bénéfice de l'Offre ne respectant pas l'ensemble des conditions énoncées dans les présentes conditions ne pourront être satisfaites, sans que la responsabilité de TWINER ni du Partenaire ne puisse être engagée.

ARTICLE 3 : EFFETS DE L'OFFRE

3.1. Montant de la carte prépayée

Si le client bénéficie de l'Offre dans le cadre d'une opération bris de glace, le montant du remboursement est calculé comme suit :

- 10 % du montant HT des pièces de recharge (éléments vitrés, kit colle, petites fournitures de pose...)
- + 15 % de la main d'œuvre HT

Le montant de l'Offre est en tout état de cause plafonné à cent vingt euros (120€).

Si le client bénéficie de l'Offre dans le cadre d'une opération de réparation/collision, le montant du remboursement est calculé comme suit :

- 8 % du montant HT des pièces de recharge ou 2 % pour les pièces dites « captives » (incluant le recyclage déchets et divers fournitures)
- + 15 % de la main d'œuvre HT
- + 18 % des ingrédients peinture HT

Le montant de l'Offre est en tout état de cause plafonné à deux cents cinquante (250) € pouvant faire l'objet de l'envoi de deux cartes prépayées de TotalEnergies*, le montant maximal de chaque carte étant plafonné à 150€.

3.2. Modalités de remise de la carte prépayée

TWINER adresse au client par lettre simple, à l'adresse communiquée dans les conditions particulières, une carte prépayée TotalEnergies*, dont le montant aura été calculé selon les conditions ci-dessus, dans un délai maximum de :

- Soixante (60) jours après l'acquittement de toutes les factures afférentes à l'offre pour les opérations réparation/collision ; ou
- Soixante (60) jours après l'acquittement de toutes les factures afférentes à l'offre pour les opérations bris de glace.

Si une fois ce délai expiré le client n'a pas reçu sa carte prépayée, il dispose de dix (10) jours après la date d'expédition (date à laquelle il recevra un email l'informant de l'expédition de sa carte) pour en informer TWINER aux coordonnées figurant à l'article 6, afin qu'elle commande une nouvelle carte.

ARTICLE 4 : PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES



TWINER collecte et traite les données personnelles des clients qui désirent bénéficier d'une Offre. Les dispositions relatives au traitement de ces données sont décrites dans la Politique de confidentialité que le client est invité à lire attentivement. TWINER collecte, traite et conserve les données personnelles conformément aux principes de la réglementation en vigueur et aux recommandations de la CNIL.

Les personnes physiques concernées disposent de différents droits quant à la collecte et au traitement de leurs données personnelles. Elles peuvent demander l'accès, la rectification ou l'effacement de leurs données. Le cas échéant, elles peuvent aussi s'opposer ou demander la limitation du traitement de ces données. Elles bénéficient également du droit à la portabilité de leurs données afin d'obtenir une copie de leurs données personnelles dans un format structuré, utilisable et lisible par une machine, afin que ces dernières soient transmissibles à un tiers, si cette demande est éligible. Ces personnes ont également le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle et peuvent définir des directives quant au sort de leurs données en cas de décès, et les enregistrer auprès de tiers de confiance certifiés par la CNIL. Ces droits peuvent être exercés conformément aux dispositions visées dans la Politique de confidentialité.

ARTICLE 5 : LITIGES – CONTACT SERVICE CONSOMMATEURS

Les présentes conditions de l'Offre sont soumises au droit français.

En cas de réclamation liée à l'Offre, le client est invité à transmettre sa demande par écrit au

« Service consommateurs » de TWINER au plus tard dans un délai de trois (3) mois à compter de la signature des conditions de l'Offre.

TWINER SAS – ZeCarrossery
Service Consommateurs
115 Rue Jules Védrines
14760 Bretteville-sur-Odon
support@zecarrossery.fr

Le client est informé qu'en cas d'échec de la demande de réclamation auprès du « Service consommateurs » de TWINER, il a la possibilité de recourir à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends :

C&C-médiation
37, rue des Chênes
25480 MISEREY-SALINES
<https://cc-mediateurconso-bfc.fr/consommateurs.html>

Il est rappelé que TWINER n'intervient pas dans la relation entre le client et le Partenaire, elle n'assume donc aucune responsabilité relative aux prestations de réparation intervenues ou à intervenir.

En particulier, la responsabilité de TWINER ne pourra en aucun cas être recherchée en ce qui concerne d'éventuelles réclamations relatives à la qualité ou la conformité des produits ou services vendus ou assurés par un Partenaire.

Le cas échéant, le client est invité à contacter le Partenaire à qui il a confié la réalisation des prestations en cause.

*L'énergie est notre avenir, économisons là.



En sa qualité de tête de réseau, TWINER développe une gamme d'offres commerciales à destination des clients du Partenaire (ci-après désignées l'(es) « Offre(s) »).

TWINER en assure leur promotion et leur exécution auprès des clients, tandis que le Partenaire s'engage à les commercialiser au sein de son Point de vente.

Les clients du Partenaire dont le véhicule motorisé est endommagé se voient ainsi proposer, au moment de la remise en état de leur véhicule par le Partenaire, plusieurs Offres, sous conditions, en fonction de leur situation.

En particulier, l'Offre « Créd'iZ Pro » permet au client professionnel qui confie la réparation de son véhicule à un Partenaire de bénéficier par la suite de Créd'iZ directement crédité sur son compte client en ligne.

Le bénéfice de l'Offre implique l'acceptation sans réserve par le client des présentes conditions générales.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE L'OFFRE

Pour bénéficier de l'Offre « Créd'iZ Pro », le client doit remplir les conditions suivantes :

1. Être un consommateur, c'est-à-dire une personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas en tant que tel dans le cadre d'une activité économique, commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole ;
2. Être propriétaire d'un véhicule motorisé ;
3. Être un professionnel titulaire du contrat d'assurance auto du véhicule ;
4. Être de ce fait une société enregistrée RCS, au RM, ou un représentant légal pour le compte d'une société ;

ARTICLE 1 : PRÉSENTATION DE L'OFFRE ET STIPULATIONS GÉNÉRALES

La société TWINER, Société par Actions Simplifiée, au capital de 34489 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Caen sous le numéro 822 778 338, dont le siège social est situé 115 Rue Jules Védrines, 14760 Bretteville-sur-Odon (ci-après dénommée « TWINER »), anime un réseau de carrossiers indépendants exerçant leur activité sous l'enseigne « ZeCarrossery » et/ou « ZePare-Brise » (ci-après dénommé(s) « Partenaire(s) »).



5. Avoir été victime d'un sinistre sur sa carrosserie ou sur un élément vitré de son véhicule (hors réparation d'impact) ;
6. Faire intervenir ses garanties d'assurance auto/moto pour financer la remise en état de son véhicule ;
7. Confier les réparations en cause à un Partenaire du réseau ZeCarrossery et/ou ZePare-Brise qui ne possède pas d'agrément avec la compagnie d'assurance qui assure le véhicule du client ;
8. Signer les conditions de l'Offre.

TWINER et/ou le Partenaire se réservent la possibilité de procéder à toute vérification concernant le respect de ces différentes conditions. Dans ce cadre, il peut être demandé au client de fournir un extrait de son contrat d'assurance. En tout état de cause, le client déclare être un professionnel enregistré RCS, au RM, ou représentant légal pour le compte d'une société.

Toute demande de bénéfice de l'Offre ne respectant pas l'ensemble des conditions énoncées dans les présentes conditions ne pourront être satisfaites, sans que la responsabilité de TWINER ni du Partenaire ne puisse être engagée.

ARTICLE 3 : EFFETS DE L'OFFRE

3.1. Montant des Crédi'Z

Si le client bénéficie de l'Offre dans le cadre d'une opération de réparation/collision, le montant du remboursement est calculé comme suit :

- 15 % du montant HT des pièces de rechange (éléments vitrés, kit colle, petites fournitures de pose...)
- + 15 % de la main d'œuvre HT

Ce calcul définit la valeur du cadeau du professionnel.

Si le client bénéficie de l'Offre dans le cadre d'une opération de réparation/collision, le montant du remboursement est calculé comme suit :

- 5 % du montant HT des pièces de rechange ou 2 % pour les pièces dites « captives » (incluant le recyclage déchets et divers fournitures)

- + 15 % de la main d'œuvre HT
- + 15 % des ingrédients peinture HT

Ce calcul définit la valeur du cadeau du professionnel.

Ces Crédi'Z une fois acquis sont valables 3 ans.

La valeur d'1 Crédi'Z s'élève à 1€. Les Crédi'Z sont une monnaie TTC, leur valeur en conversion l'est aussi. Les Crédi'Z gagnés chez un partenaire ZeCarrossery ne sont consommables uniquement chez ce même Partenaire.

3.2. Modalités de remise des Crédi'Z

À la suite de l'« intervention » ouvrant droit à l'offre Crédi'Z Pro, TWINER créditera le compte client en ligne du bénéficiaire de l'offre, dont le montant aura été calculé selon les conditions ci-dessus, dans un délai maximum de :

- Soixante (60) jours après l'acquittement de toutes les factures afférentes à l'offre pour créditer le compte en ligne du professionnel pour les opérations réparation/collision ; ou
- Soixante (60) jours pour les opérations bris de glace.

Si une fois ce délai expiré le client souhaite signaler la non-conformité du nombre de Crédi'Z, il dispose de dix (10) jours pour en informer TWINER aux coordonnées figurant à l'article 6, afin qu'elle rectifie le nombre de Crédi'Z sur le compte du bénéficiaire.



ARTICLE 4 : PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

TWINER collecte et traite les données personnelles des clients qui désirent bénéficier d'une Offre. Les dispositions relatives au traitement de ces données sont décrites dans la Politique de confidentialité que le client est invité à lire attentivement. TWINER collecte, traite et conserve les données personnelles conformément aux principes de la réglementation en vigueur et aux recommandations de la CNIL.

Les personnes physiques concernées disposent de différents droits quant à la collecte et au traitement de leurs données personnelles. Elles peuvent demander l'accès, la rectification ou l'effacement de leurs données. Le cas échéant, elles peuvent aussi s'opposer ou demander la limitation du traitement de ces données. Elles bénéficient également du droit à la portabilité de leurs données afin d'obtenir une copie de leurs données personnelles dans un format structuré, utilisable et lisible par une machine, afin que ces dernières soient transmissibles à un tiers, si cette demande est éligible. Ces personnes ont également le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle et peuvent définir des directives quant au sort de leurs données en cas de décès, et les enregistrer auprès de tiers de confiance certifiés par la CNIL. Ces droits peuvent être exercés conformément aux dispositions visées dans la Politique de confidentialité.

ARTICLE 5 : LITIGES – CONTACT SERVICE CONSOMMATEURS

Les présentes conditions de l'Offre sont soumises au droit français.

En cas de réclamation liée à l'Offre, le client est invité à transmettre sa demande par écrit au « Service consommateurs » de TWINER au plus tard dans un délai de trois (3) mois à compter de la signature des conditions de l'Offre.

TWINER SAS – ZeCarrossery
Service Consommateurs
115 Rue Jules Védrines
14760 Bretteville-sur-Odon
support@zecarrossery.fr

Le client est informé qu'en cas d'échec de la demande de réclamation auprès du « Service consommateurs » de TWINER, il a la possibilité de recourir à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends :

C&C-médiation
37, rue des Chênes
25480 MISEREY-SALINES
<https://cc-mediateurconso-bfc.fr/consommateurs.html>

Il est rappelé que TWINER n'intervient pas dans la relation entre le client et le Partenaire, elle n'assume donc aucune responsabilité relative aux prestations de réparation intervenues ou à intervenir.

En particulier, la responsabilité de TWINER ne pourra en aucun cas être recherchée en ce qui concerne d'éventuelles réclamations relatives à la qualité ou la conformité des produits ou services vendus ou assurés par un Partenaire.

Le cas échéant, le client est invité à contacter le Partenaire à qui il a confié la réalisation des prestations en cause.

*L'énergie est notre avenir, économisons là.



338, dont le siège social est situé 115 Rue Jules Védrines, 14760 Bretteville-sur-Odon (ci-après dénommée « TWINER »), anime un réseau de carrossiers indépendants exerçant leur activité sous l'enseigne « ZeCarrossery » et/ou « ZePare-Brise » (ci-après dénommé(s) « Partenaire(s) »).

En sa qualité de tête de réseau, TWINER développe une gamme d'offres commerciales à destination des clients du Partenaire (ci-après désignées l'(es) « Offre(s) »).

TWINER en assure leur promotion et leur exécution auprès des clients, tandis que le Partenaire s'engage à les commercialiser au sein de son Point de vente.

Les clients du Partenaire dont le véhicule motorisé est endommagé se voient ainsi proposer, au moment de la remise en état de leur véhicule par le Partenaire, plusieurs Offres, sous conditions, en fonction de leur situation.

En particulier, l'Offre « Parrainage » permet au client qui confie la réparation de son véhicule à un Partenaire de bénéficier par la suite d'un compte parrainage qui lui est automatiquement ouvert. Il a la possibilité de devenir ambassadeur de la marque ZeCarrossery et/ou ZePare-Brise en parrainant d'autres consommateurs.

Le bénéfice de l'Offre implique l'acceptation sans réserve par le client des présentes conditions générales.

Conditions générales Offre Parrainage

ARTICLE 1 : PRESENTATION DE L'OFFRE ET STIPULATIONS GENERALES

La société TWINER, Société par Actions Simplifiée, au capital de 34489 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Caen sous le numéro 822 778

Pour bénéficier de l'Offre « Parrainage », le client doit remplir les conditions suivantes :

1. Être un consommateur, c'est-à-dire une personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas en tant que tel dans le cadre

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE L'OFFRE



- d'une activité économique, commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole ;
2. Être propriétaire d'un véhicule motorisé ;
 3. Avoir participer à une offre promotionnelle à effet différé avec obligation d'achat proposé par un Partenaire ;
 4. Le consommateur parrainé participe lui-même à une offre proposée par TWINER ; ou
 5. Effectue des travaux en carrosserie en dehors denses garanties d'assurance d'un montant supérieur à mille (1000) € HT sans avoir cumulé d'autres remises/offres.
 6. Confier les réparations en cause à un Partenaire du réseau ZeCarrossery et/ou ZePare-Brise.
 7. Signer les conditions de l'Offre.

TWINER et/ou le Partenaire se réservent la possibilité de procéder à toute vérification concernant le respect de ces différentes conditions.

Toute demande de bénéfice de l'Offre ne respectant pas l'ensemble des conditions énoncées dans les présentes conditions ne pourront être satisfaites, sans que la responsabilité de TWINER ni du Partenaire ne puisse être engagée.

ARTICLE 3 : EFFETS DE L'OFFRE

3.1. Montant de la carte prépayée

Lorsque le consommateur aura atteint 4 parrainages valides il bénéficiera d'un cadeau. Ce cadeau prendra la forme d'une Carte prépayée de TotalEnergies* d'un montant de 150€.

3.2. Modalités de remise de la carte prépayée

Pour pouvoir prétendre à l'offre « Parrainage », le client devra activer un lien de validation reçu par email pour attester de sa volonté de recevoir une Carte prépayée TotalEnergies* et avoir pris connaissance des présentes conditions. À la suite de l'« intervention » ouvrant droit à l'offre « Parrainage », TWINER adresse au client par lettre simple, à l'adresse communiquée dans les conditions particulières, une carte prépayée TotalEnergies*, dont le montant aura été calculé selon les conditions ci-dessus, dans un délai maximum de :

- Soixante (60) jours après l'acquittement de toutes les factures afférentes à l'offre pour envoyer la carte prépayée TotalEnergies* pour les opérations réparation/collision ; ou
- Soixante (60) jours pour les opérations bris de glace.

Si une fois ce délai expiré le client n'a pas reçu sa carte prépayée, il dispose de dix (10) jours pour en informer TWINER aux coordonnées figurant à l'article 6, afin qu'elle commande une nouvelle carte.

ARTICLE 4 : PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

TWINER collecte et traite les données personnelles des clients qui désirent bénéficier d'une Offre. Les dispositions relatives au traitement de ces données sont décrites dans la Politique de confidentialité que le client est invité à lire attentivement. TWINER collecte, traite et conserve les données personnelles conformément aux principes de la réglementation en vigueur et aux recommandations de la CNIL.



Les personnes physiques concernées disposent de différents droits quant à la collecte et au traitement de leurs données personnelles. Elles peuvent demander l'accès, la rectification ou l'effacement de leurs données. Le cas échéant, elles peuvent aussi s'opposer ou demander la limitation du traitement de ces données. Elles bénéficient également du droit à la portabilité de leurs données afin d'obtenir une copie de leurs données personnelles dans un format structuré, utilisable et lisible par une machine, afin que ces dernières soient transmissibles à un tiers, si cette demande est éligible. Ces personnes ont également le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle et peuvent définir des directives quant au sort de leurs données en cas de décès, et les enregistrer auprès de tiers de confiance certifiés par la CNIL. Ces droits peuvent être exercés conformément aux dispositions visées dans la Politique de confidentialité.

ARTICLE 5 : LITIGES – CONTACT SERVICE CONSOMMATEURS

Les présentes conditions de l'Offre sont soumises au droit français.

En cas de réclamation liée à l'Offre, le client est invité à transmettre sa demande par écrit au « Service consommateurs » de TWINER au plus tard dans un délai de trois (3) mois à compter de la signature des conditions de l'Offre.

support@zecarrossery.fr

Le client est informé qu'en cas d'échec de la demande de réclamation auprès du « Service consommateurs » de TWINER, il a la possibilité de recourir à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends :

C&C-médiation
37, rue des Chênes
25480 MISEREY-SALINES
<https://cc-mediateurconso-bfc.fr/consommateurs.html>

Il est rappelé que TWINER n'intervient pas dans la relation entre le client et le Partenaire, elle n'assume donc aucune responsabilité relative aux prestations de réparation intervenues ou à intervenir.

En particulier, la responsabilité de TWINER ne pourra en aucun cas être recherchée en ce qui concerne d'éventuelles réclamations relatives à la qualité ou la conformité des produits ou services vendus ou assurés par un Partenaire.

Le cas échéant, le client est invité à contacter le Partenaire à qui il a confié la réalisation des prestations en cause.

*L'énergie est notre avenir, économisons là.

TWINER SAS – ZeCarrossery – Service
Consommateurs
115 Rue Jules Védrines,
14760 Bretteville-sur-Odon



ARTICLE 1 : PRESENTATION DE L'OFFRE ET STIPULATIONS GENERALES

La société TWINER, Société par Actions Simplifiée, au capital de 34489 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Caen sous le numéro 822 778 338, dont le siège social est situé 115 Rue Jules Védrines, 14760 Bretteville-sur-Odon (ci-après dénommée « TWINER), anime un réseau de carrossiers indépendants exerçant leur activité sous l'enseigne « ZeCarrossery » et/ou « ZePare-Brise » (ci-après dénommé(s) « Carrossier(s) »).

En sa qualité de tête de réseau, TWINER développe une gamme d'offres commerciales à destination des clients ou partenaires du Carrossier (ci-après désignées l'(es) « Offre(s) »).

TWINER en assure leur promotion et leur exécution auprès des clients ou partenaires, tandis que le Carrossier s'engage à les commercialiser au sein de son Point de vente.

L'Offre Buziness permet d'inciter les personnes physiques partenaires (ci-après le(s) « Parrain(s) ») du Carrossier à parler de ce dernier et du réseau ZeCarrossery / ZePare-Brise autour de lui, de manière que de nouveaux clients confient au Carrossier la réparation de leur véhicule.

Le bénéfice de l'Offre implique l'acceptation sans réserve par le Parrain des présentes conditions générales.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE L'OFFRE

Conditions générales Offre BuZiness

Pour bénéficier de l'Offre BuZiness, le Parrain doit remplir les conditions suivantes :



1. Être un consommateur, c'est-à-dire une personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas en tant que tel dans le cadre d'une activité économique, commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole ;
2. Être majeur et capable ;
3. Ne pas être salarié du Carrossier ;
4. Signer les conditions de l'Offre.

TWINER et/ou le Carrossier se réservent la possibilité de procéder à toute vérification concernant le respect de ces différentes conditions.

Toute demande de bénéfice de l'Offre ne respectant pas l'ensemble des conditions énoncées dans les présentes conditions générales et particulières ne pourront être satisfaites, sans que la responsabilité de TWINER ni du Carrossier ne puisse être engagée.

ARTICLE 3 : EFFETS DE L'OFFRE

3.1. Attribution de la carte cadeau KADEOS UNIVERSEL

Une fois les conditions générales et particulières de l'Offre signées par le Parrain, ce dernier se voit attribuer une carte cadeau KADEOS UNIVERSEL distribuée par la société EDENRED FRANCE.

Le Parrain est invité à l'activer conformément aux conditions générales d'utilisation établies par la société EDENRED FRANCE accessibles en ligne :

<https://www.edenred.fr/kadeos/kadeos-universel>

3.2. Versements sur la carte cadeau KADEOS UNIVERSEL

A chaque nouveau dossier de réparation validé par le Carrossier grâce à l'intervention du

Parrain, ce dernier se verra créditer sur sa carte cadeau KADEOS UNIVERSEL le montant défini aux conditions particulières, dès lors que les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

1. Le Parrain met le Carrossier en relation avec un nouveau client qui confie des prestations de réparation au Carrossier. Le nouveau client doit indiquer expressément au Carrossier qu'il vient de la part du Parrain et transmettre le nom du Parrain ;
2. Le nouveau client et le Parrain ne sont pas la même personne ;
3. Le client n'était pas déjà client du Carrossier.

Les sommes seront créditées sur la carte cadeau KADEOS UNIVERSEL du Parrain dans un délai maximum de soixante (60) jours après le paiement par le client des prestations de réparation confiées au Carrossier.

3.3. Plafonds

Le Parrain ne pourra se voir créditer sa carte cadeau KADEOS UNIVERSEL plus de trois (3) fois au cours d'un même mois.

En outre, le montant crédité sur sa carte cadeau KADEOS UNIVERSEL ne pourra excéder :

- La somme de trois cents (300) euros au cours d'un même mois ; et
- La somme de mille cinq cents (1500) euros au cours d'une même année.

En cas de non-respect des présentes conditions, TWINER se réserve la possibilité de reporter ou refuser le crédit des sommes sur la carte cadeau KADEOS UNIVERSEL du Parrain.

3.4. Utilisation de la carte cadeau KADEOS UNIVERSEL



L'utilisation de la carte KADEOS UNIVERSEL est faite sous l'entièvre responsabilité du Parrain et conformément aux conditions générales d'utilisation établies par la société EDENRED FRANCE.

Aucune transaction (crédit ou débit) ne pourra être effectuée après la date d'expiration figurant au recto de la carte.

Le solde disponible restant sur la carte ne sera en aucun cas remboursé au Parrain à qui il revient de s'assurer d'utiliser les sommes avant la date d'expiration.

Le Parrain déclare avoir pris connaissance et accepter les conditions générales d'utilisation de la carte cadeau KADEOS UNIVERSEL distribuée par la société EDENRED FRANCE jointes aux présentes conditions et accessibles en ligne : <https://www.edenred.fr/kadeos/kadeos-univer sel>

ARTICLE 4 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu à compter de sa date de signature pour une durée déterminée se terminant à la date d'expiration de la carte. Il ne se renouvellera pas par tacite reconduction.

TWINER se réserve la possibilité d'y mettre fin avant cette date dans le cas où elle déciderait de ne plus commercialiser l'Offre Buziness. Dans un tel cas, lorsque le présent contrat prendra fin, le Parrain ne pourra plus se voir créditer de sommes au titre de la(les) mise(s) en relation éventuellement réalisée(s). En revanche, il pourra continuer à utiliser le solde disponible sur sa carte, ce jusqu'à la date d'expiration de celle-ci.

Aucune transaction (crédit ou débit) ne pourra être effectuée après cette date d'expiration.

Le solde disponible restant sur la carte ne sera en aucun cas remboursé au Parrain à qui il revient de s'assurer d'utiliser les sommes avant la date d'expiration.

Sous réserve que TWINER poursuive la commercialisation de l'Offre Buziness, un nouveau contrat pourra être conclu avec le Parrain, aux conditions en vigueur.

ARTICLE 5 : PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

TWINER collecte et traite les données personnelles des clients qui désirent bénéficier d'une Offre. Les dispositions relatives au traitement de ces données sont décrites dans la Politique de confidentialité (<https://www.zecarrossery.fr/politique-de-confidentialite>) que le Parrain est invité à lire attentivement. TWINER collecte, traite et conserve les données personnelles conformément aux principes de la réglementation en vigueur et aux recommandations de la CNIL.

Les personnes physiques concernées disposent de différents droits quant à la collecte et au traitement de leurs données personnelles. Elles peuvent demander l'accès, la rectification ou l'effacement de leurs données. Le cas échéant, elles peuvent aussi s'opposer ou demander la limitation du traitement de ces données. Elles bénéficient également du droit à la portabilité de leurs données afin d'obtenir une copie de leurs données personnelles dans un format structuré, utilisable et lisible par une machine, afin que ces dernières soient transmissibles à un tiers, si cette demande est éligible. Ces



personnes ont également le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle et peuvent définir des directives quant au sort de leurs données en cas de décès, et les enregistrer auprès de tiers de confiance certifiés par la CNIL. Ces droits peuvent être exercés conformément aux dispositions visées dans la Politique de confidentialité.

ARTICLE 6 : LITIGES – CONTACT SERVICE CONSOMMATEURS

Les présentes conditions de l'Offre sont soumises au droit français.

En cas de réclamation liée à l'Offre, le Parrain est invité à transmettre sa demande par écrit au « Service consommateurs » de TWINER au plus tard dans un délai de trois (3) mois à compter du versement des sommes.

TWINER SAS – ZeCarrossery
Service Consommateurs
115 Rue Jules Védrines
14760 Bretteville-sur-Odon
support@zecarrossery.fr

Le Parrain est informé qu'en cas d'échec de la demande de réclamation auprès du « Service consommateurs » de TWINER, il a la possibilité de recourir à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends.

Le Parrain pourra ainsi soumettre tout litige l'opposant à TWINER au médiateur suivant :

C&C-médiation
37, rue des Chênes
25480 MISEREY-SALINES
<https://cc-mediateurconso-bfc.fr/consommateur.html>

Conditions générales

Offre Franchise Remboursée - Grèle

ARTICLE 1 : PRESENTATION DE L'OFFRE ET STIPULATIONS GENERALES

La société TWINER, Société par Actions Simplifiée, au capital de 34489 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Caen sous le numéro 822 778 338, dont le siège social est situé 115 Rue Jules Védrines, 14760 Bretteville-sur-Odon (ci-après dénommée « TWINER »), anime un réseau de carrossiers indépendants exerçant leur activité sous l'enseigne « ZeCarrossery » et/ou « ZePare-Brise » (ci-après dénommé(s) « Partenaire(s) »).

En sa qualité de tête de réseau, TWINER développe une gamme d'offres commerciales à destination des clients du Partenaire (ci-après désignées l'(es) « Offre(s) »).

TWINER en assure leur promotion et leur exécution auprès des clients, tandis que le Partenaire s'engage à les commercialiser au sein de son Point de vente.

Les clients du Partenaire dont le véhicule motorisé est endommagé se voient ainsi proposer, au moment de la remise en état de leur véhicule par le Partenaire, plusieurs Offres, sous conditions, en fonction de leur situation.

En particulier, l'Offre « Franchise Remboursée - Grèle » permet au client qui confie la réparation de son véhicule à un Partenaire de bénéficier par la suite du remboursement de tout ou partie du montant



de la franchise contractuellement imposée par ses garanties d'assurance automobile.

Le bénéfice de l'Offre implique l'acceptation sans réserve par le client des présentes conditions générales.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE L'OFFRE

Pour bénéficier de l'Offre « Franchise remboursée - Grêle », le client doit remplir les conditions suivantes :

1. Être un consommateur, c'est-à-dire une personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas en tant que tel dans le cadre d'une activité économique, commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole ;
2. Être propriétaire d'un véhicule motorisé ;
3. Avoir été victime d'un sinistre sur sa carrosserie ou sur un élément vitré de son véhicule (hors réparation d'impact) dû à des chutes de grêle ;
4. Faire intervenir ses garanties d'assurance auto/moto pour financer la remise en état de son véhicule, garanties dans le cadre desquelles une franchise est contractuellement applicable au montant de ses réparations ;
5. Confier les réparations en cause à un Partenaire du réseau ZeCarrossery et/ou ZePare-Brise qui ne possède pas d'agrément avec la compagnie d'assurance qui assure le véhicule du client ;
6. Signer les conditions de l'Offre.

TWINER et/ou le Partenaire se réservent la possibilité de procéder à toute vérification concernant le respect de ces différentes conditions, notamment en ce qui concerne la franchise contractuellement applicable. Dans ce cadre, il peut être demandé au client de fournir une attestation de franchise ou un extrait de son contrat d'assurance. En tout état de cause, le client déclare le montant de sa

franchise dans les conditions particulières de l'Offre.

Toute demande de bénéfice de l'Offre ne respectant pas l'ensemble des conditions énoncées dans les présentes conditions ne pourront être satisfaites, sans que la responsabilité de TWINER ni du Partenaire ne puisse être engagée.

ARTICLE 3 : EFFETS DE L'OFFRE

3.1. Montant du remboursement

Si le client bénéficie de l'Offre dans le cadre dû à des chutes de grêle le montant du remboursement est calculé comme suit :

- 8 % du montant HT des pièces de rechange (éléments vitrés, kit colle, petites fournitures de pose...)
- 5 % HT du montant des pièces captives et d forfait DSP (incluant le recyclage déchets et divers fournitures)
- + 15 % de la main d'œuvre HT
- + 18 % des ingrédients peinture HT.

Le montant du remboursement est en tout état de cause plafonné à quatre cents euros (400€) ou au montant de sa franchise s'il est inférieur.

3.2. Modalités de remboursement

TWINER adresse au client par lettre simple, à l'adresse communiquée dans les conditions particulières, un chèque bancaire, ou réalise un virement sur le compte bancaire du client, dont le montant aura été calculé selon les conditions ci-dessus, dans un délai maximum de :

- Soixante (60) jours après la signature des conditions de l'Offre par le client pour les opérations réparation/collision ; ou
- Soixante (60) jours après la signature des conditions de l'Offre par le client pour les opérations bris de glace.



Si une fois ce délai expiré le client n'a pas reçu son chèque de remboursement, il dispose de trente (30) jours pour en informer TWINER aux coordonnées figurant à l'article 6, afin qu'elle édite un nouveau chèque.

Le chèque de remboursement a une durée de validité de 1 an et 8 jours à compter de sa date d'édition, une fois ce délai passé il n'est plus encaissable. À compter de cette même date les réclamations ne sont donc plus prises en compte par TWINER.

ARTICLE 4 : PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

TWINER collecte et traite les données personnelles des clients qui désirent bénéficier d'une Offre. Les dispositions relatives au traitement de ces données sont décrites dans la Politique de confidentialité que le client est invité à lire attentivement. TWINER collecte, traite et conserve les données personnelles conformément aux principes de la réglementation en vigueur et aux recommandations de la CNIL.

Les personnes physiques concernées disposent de différents droits quant à la collecte et au traitement de leurs données personnelles. Elles peuvent demander l'accès, la rectification ou l'effacement de leurs données. Le cas échéant, elles peuvent aussi s'opposer ou demander la limitation du traitement de ces données. Elles bénéficient également du droit à la portabilité de leurs données afin d'obtenir une copie de leurs données personnelles dans un format structuré, utilisable et lisible par une machine, afin que ces dernières soient transmissibles à un tiers, si cette demande est éligible. Ces personnes ont également le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle et peuvent définir des directives

quant au sort de leurs données en cas de décès, et les enregistrer auprès de tiers de confiance certifiés par la CNIL. Ces droits peuvent être exercés conformément aux dispositions visées dans la Politique de confidentialité.

ARTICLE 5 : LITIGES – CONTACT SERVICE CONSOMMATEURS

Les présentes conditions de l'Offre sont soumises au droit français.

En cas de réclamation liée à l'Offre, le client est invité à transmettre sa demande par écrit au « Service consommateurs » de TWINER au plus tard dans un délai de trois (3) mois à compter de la signature des conditions de l'Offre.

TWINER SAS – ZeCarrossery
Service Consommateurs
115 Rue Jules Védrines,
14760 Bretteville-sur-Odon
support@zecarrossery.fr

Le client est informé qu'en cas d'échec de la demande de réclamation auprès du « Service consommateurs » de TWINER, il a la possibilité de recourir à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends :

C&C-médiation
37, rue des Chênes
25480 MISEREY-SALINES
<https://cc-mediateurconso-bfc.fr/consommateurs.html>

Il est rappelé que TWINER n'intervient pas dans la relation entre le client et le Partenaire, elle n'assume donc aucune responsabilité



relative aux prestations de réparation intervenues ou à intervenir.

En particulier, la responsabilité de TWINER ne pourra en aucun cas être recherchée en ce qui concerne d'éventuelles réclamations relatives à la qualité ou la conformité des produits ou services vendus ou assurés par un Partenaire.

Le cas échéant, le client est invité à contacter le Partenaire à qui il a confié la réalisation des prestations en cause.